

Version: FDS-HEETFRB-003 Date de version: 22/08/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

## Fiche de Données de Sécurité

## Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Huile essentielle d'Estragon Bio

Certifié agriculture biologique par FR-BIO-01 Code produit / Référence du standard : HEETFRB

Nom botanique Artemisia dracunculus

Nom INCI / INCI name: ARTEMISIA DRACUNCULUS OIL

N° EINECS: 290-356-5

N° CAS: 90131-45-6 (EINEICS) / 8016-88-4 (TSCA) N° FEMA: 2412 (estragon oil); 3043 (Tarragon)

N° COE: COE64

N°FDA: CFR.21 §182.10; CFR.21 §182.20

N°REACH: NA (< 1T/an)

Méthode de production : Distillation à la vapeur d'eau

Partie utilisée : Parties aériennes

Origine(s): France

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits de **Utilisations identifiées** 

traitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Nom: SAS GAROMA

Rue: 187 chemin de la cave

Code postal/Ville: 30580 Brouzet-lès-Alès

Pays: France:

**Téléphone**: +33 (0) 9 72 26 06 69 Site web: Www.belair.bio Email: Contact@belair.bio

#### Numéro d'appel d'urgence 1.4

France:

33 (0)1 45 42 59 59.

### **Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

### **Identification des dangers:**

H302 Acute Tox. 4 ORAL

H304 Asp. Tox. 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

Nocif en cas d'ingestion

respiratoires.



H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
		long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

### Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mises en garde - Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source
	d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Portez des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.

### Mises en garde - Réponse

P331	
P302+P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338	

### Contient

(Z)-3,7-dimethylocta-1,3,6,-triene, 3,7-dimethylocta-1,3,6-triene, 7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene, (E,Z)-2,6-dimethylocta-2,4,6-triene

### 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## **3** Composition/informations sur les composants

P301+P330+ EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

### 3.1 Substances

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

La substance ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
4-allylanisol	le			
N°CAS	140-67-0	68.0% ≤C≤ 84.0%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	205-427-8			H315 Skin Irrit. 2



N°IDX				H317	Skin Sens. 1
Numéro	01-			H412	Aquatic Chronic 3
d'enregistre	2120783278-				
ment	41-XXXX				
(Z)-3,7-dimeth	ylocta-1,3,6,-trien	e			
N°CAS	3338-55-4	3.0% ≤C≤ 13.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	222-081-3			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H315	
Numéro					Aquatic Acute 1
d'enregistre				H411	Aquatic Chronic 2
ment					
	ylocta-1,3,6-triene		Ī	11006	
N°CAS	3779-61-1	6.0% ≤C≤ 12.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	223-241-5			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro					
d'enregistre					
ment	ota 1 2 6 tuiana				
N°CAS	ta-1,3,6-triene 13877-91-3	5.0% ≤C≤ 10.0%	M=1	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	237-641-2	J.U/0 ≥C≥ 1U.U%	IAI-T	H315	Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1B
N°IDX	237-041-2			11317	JVIII JCII3. ID
Numéro	01-				
d'enregistre	2120739475-				
ment	47-XXXX				
dipentene	77 77707				
N°CAS	138-86-3	2.0% ≤C≤ 7.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	205-341-0	2.070 202 7.070		H315	Skin Irrit. 2
N°IDX	601-029-00-7			H317	
Numéro	01-				Aquatic Acute 1
d'enregistre	2120766421-			H410	Aquatic Chronic 1
ment	57-XXXX				
thuj-4(10)-ene		-	-	•	
N°CAS	3387-41-5	C≤ 5.0%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	222-212-4				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
(S)-p-mentha-		T	T		
N°CAS	5989-54-8	1.0% ≤C≤ 5.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	227-815-6			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX	601-029-00-7			H317	
Numéro	01-			H400	·
d'enregistre	2119958629-			H410	Aquatic Chronic 1
ment	18-XXXX				
p-mentha-1,4-		C< 2.00/	1	Haac	Flom Liq 2
N°CAS	99-85-4	C≤ 2.0%		H226 H315	Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2
N°EC N°IDX	202-794-6			H315	
Numéro	01-			H335	-
d'enregistre	2120780478-			11333	3.31 32 3 11333
ment	40-XXXX				
pin-2(3)-ene [1				1	
N°CAS	80-56-8	0.5% ≤C≤ 2.0%	M=1	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	201-291-9	3.5.1 252 2.070	M(Chronic)=1	H304	Asp. Tox. 1
N°IDX			(= = ==================================	H315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-			H317	Skin Sens. 1
Hamero	V-1				



1				
d'enregistre	2119519223-			
ment	49-XXXX			
	ethyleneocta-1,6-0		DA 4	H22C Flore Unit 2
N°CAS	123-35-3	C≤ 1.5%	M=1 M(Chronic)=1	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1
N°EC	204-622-5		M(Chronic)=1	H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2
N°IDX	01			H319 Eye Irrit. 2
Numéro	01-			H400 Aquatic Acute 1
d'enregistre	2119514321-			H411 Aquatic Chronic 2
ment geranyl acetat	56-XXXX			11411 Addate Chronic 2
N°CAS	105-87-3	C≤ 1.5%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	203-341-5	C3 1.370		H317 Skin Sens. 1B
N°IDX	203-341-3			H412 Aquatic Chronic 3
Numéro	01-			TTTE / Aquatic emerines
d'enregistre	2119973480-			
ment	35-XXXX			
4-allylveratrol				
N°CAS	93-15-2	C< 1.0%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-223-0			H341 Muta. 2
N°IDX				H351 Carc. 2
Numéro				
d'enregistre				
ment				
(E,Z)-2,6-dime	thylocta-2,4,6-trie	ne		
N°CAS	7216-56-0	C≤ 1.0%	M=1	H304 Asp. Tox. 1
N°EC	230-603-6		M(Chronic)=1	H315 Skin Irrit. 2
N°IDX				H317 Skin Sens. 1B
Numéro				H400 Aquatic Acute 1
d'enregistre				H410 Aquatic Chronic 1
ment				
eugenol	07.50.6	T 0 + 0 50'	1	Tugan di e
N°CAS	97-53-0	C≤ 0.6%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC	202-589-1			H319 Eye Irrit. 2
N°IDX	01			
Numéro	01-			
d'enregistre ment	2119971802-			
p-menth-1-en-	33-XXXX	1		
N°CAS	562-74-3	C≤ 0.5%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	209-235-5	C3 0.370		H315 Skin Irrit. 2
N°IDX	203 233 3			H319 Eye Irrit. 2
Numéro	01-			7,5 2
d'enregistre	2120748638-			
ment	40-XXXX			
	meaningful name	s available]	l	1
N°CAS	23986-74-5	C≤ 0.5%		H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	639-624-9			H304 Asp. Tox. 1
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
citronellyl ace				
N°CAS	150-84-5	C≤ 0.5%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	205-775-0			H411 Aquatic Chronic 2
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre	2119959860-			
ment	27-XXXX			



p-mentha-1,3	-diene [1]				
N°CAS	99-86-5	C≤ 0.5%	Oral: ATE = 680	H226	Flam. Liq. 3
		C≥ 0.5%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-795-1		mg/kg bw		
N°IDX	601-095-00-7			H304	Asp. Tox. 1 Skin Sens. 1
Numéro	01-			H317	
d'enregistre	2120766853-			H411	Aquatic Chronic 2
ment	42-XXXX				
linalool	70.70.6	640.50/		11247	Chin Cours 4D
N°CAS	78-70-6	C≤ 0.5%		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	201-134-4				
N°IDX	603-235-00-2				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119474016-				
ment	42-XXXX				
pin-2(10)-ene		T			
N°CAS	127-91-3	C≤ 0.5%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-872-5			H304	•
N°IDX				H315	
Numéro	01-			H317	Skin Sens. 1
d'enregistre	2119519230-				
ment	54-XXXX				
caryophyllene	!		·	•	
N°CAS	87-44-5	C≤ 0.5%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	201-746-1			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H413	Aquatic Chronic 4
Numéro	01-				•
d'enregistre	2120745237-				
ment	53-XXXX				
p-mentha-1,4					
N°CAS	586-62-9	C≤ 0.5%	M=1	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	209-578-0	0_ 0.370		H317	
N°IDX	203 370 0			H400	
Numéro	01-			H410	Aquatic Chronic 1
d'enregistre	2119982325-				
ment	32-XXXX				
geraniol	JZ-XXXX				
N°CAS	106-24-1	C≤ 0.5%		H317	Skin Sens. 1
N°EC		CS 0.576		11317	SKIII SEIIS. 1
	203-377-1				
N°IDX Numáro	603-241-00-5				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119552430-				
ment	49-XXXX				
citronellol	406.33.0	040.50/		11215	Chin Luit 2
N°CAS	106-22-9	C≤ 0.5%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-375-0			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2119453995-				
ment	23-XXXX				
(E)-anethole		<u>,                                      </u>			
N°CAS	4180-23-8	C≤ 0.3%		H317	Skin Sens. 1
N°EC	224-052-0			H411	Aquatic Chronic 2
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119979097-				
ment	22-XXXX				
camphene					
N°CAS	79-92-5	C≤ 0.1%	M(Chronic)=1	H400	Aquatic Acute 1
			(566)		4.000.000.000





ı			1	_	
N°EC	201-234-8			H410	Aquatic Chronic 1
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119446293-				
ment	40-XXXX				
2,6,10-trimeth	yldodeca-2,6,9,11	-tetraene			
N°CAS	502-61-4	C≤ 0.1%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	207-948-6				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
endo-1.7.7-trir	methylbicyclo[2.2.	1]hept-2-yl acetate		1	
N°CAS	76-49-3	C≤ 0.1%			
N°EC	200-964-4	02 012/3			
N°IDX	200 301 1				
Numéro					
d'enregistre					
ment					
p-menth-1-en-	.8-vl acetate	1	<u> </u>	<u> </u>	
N°CAS	80-26-2	C≤ 0.1%		H411	Aquatic Chronic 2
N°EC	201-265-7	C2 U.1/0		11411	Aquatic Cirotile 2
	201-202-7				
N°IDX	01				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119980733-				
ment	29-XXXX	1			
p-cymene [1]	00.07.6	61040/	L L L L L ATE	11226	El II a
N°CAS	99-87-6	C≤ 0.1%	Inhalation: ATE =	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-796-7		3 mg/L (Vapours)	H304	·
N°IDX	601-094-00-1			H331	
Numéro	01-			H411	Aquatic Chronic 2
d'enregistre	2119956657-				
ment	21-XXXX				
coumarin		1	ı	1	
N°CAS	91-64-5	C≤ 0.1%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-086-7			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H412	Aquatic Chronic 3
Numéro	01-				
d'enregistre	2119949300-				
ment	45-XXXX,01-				
	2119943756-				
	26-XXXX				
citral					
N°CAS	5392-40-5	C≤ 0.1%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	226-394-6			H317	Skin Sens. 1
N°IDX	605-019-00-3				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119462829-				
ment	23-XXXX				
p-mentha-1(7)	,2-diene				
N°CAS	555-10-2	C≤ 0.05%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	209-081-9			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
	methylbicyclo[3.1.	Olhex-2-ene	1	1	
N°CAS	2867-05-2	C≤ 0.05%		H226	Flam. Liq. 3
1		_ == -:/-	1		=



1					
N°EC	220-686-7			H317	Skin Sens. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment	mothylothyl\hicyc	lo[2 1 O]hovan 2 ol			
N°CAS	546-79-2	lo[3.1.0]hexan-2-ol C≤ 0.05%			
N°EC	208-911-7	C≤ 0.05%			
N°IDX	206-911-7				
Numéro					
d'enregistre					
ment					
nerol					
N°CAS	106-25-2	C≤ 0.05%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-378-7			H317	
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-				•
d'enregistre	2119983244-				
ment	33-XXXX				
humulene					
N°CAS	6753-98-6	C≤ 0.05%			
N°EC	229-816-7				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
neryl acetate		1			
N°CAS	141-12-8	C≤ 0.05%		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	205-459-2				
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2120748334-				
ment	54-XXXX				
p-mentha-1,5- N°CAS	99-83-2	C≤ 0.05%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-792-5	€ 0.05%		H304	Asp. Tox. 1
N°IDX	202-792-3			H400	Aquatic Acute 1
Numéro					Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1
d'enregistre				11410	Aquate emorne 1
ment					
	l-ethenvl-1-methv	I-2,4-bis(1-methyleth	enyl)-, (1S.2S.4R)-		
N°CAS	515-13-9	C≤ 0.05%	, , , , ==,==,,		
N°EC	610-676-4				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
(Z)-3,7-dimeth	ylocta-2,6-dienal				
N°CAS	106-26-3	C≤ 0.05%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-379-2			H317	
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2119924850-				
ment	39-XXXX				
delta-cadinene		T =			
N°CAS	483-76-1	C≤ 0.05%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC				H315	Skin Irrit. 2
N°IDX					





Comprise   Compris	Numéro					
ment       2-Norpinene, 2,6-dimethyl-6-(4-methyl-3-pentenyl)-, trans-(-)         N°CAS       13474-59-4       C≤ 0.05%       H304       Asp. Tox. 1         N°EC       603-860-0       N°IDX         Numéro       d'enregistre       ment         (1α,3α,5α)-6,6-dimethyl-2-methylenebicyclo[3.1.1]heptan-3-ol         N°CAS       1674-08-4       C≤ 0.05%         N°EC       216-813-0       N°IDX         Numéro       d'enregistre       ment         isopulegol       H302       Acute Tox. 4 ORAL         N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°EC       2119912164-ment       48-XXXX         Beta-selienee       N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°EC       N°EC						
2-Norpinene, 2,6-dimethyl-6-(4-methyl-3-pentenyl)-, trans-(-)   N°CAS	_					
N°CAS 13474-59-4		2 6-dimethyl-6-(1-	methyl-2-nentenyl)-	trans_(_)		
N°EC 603-860-0 N°IDX Numéro d'enregistre ment  (1α,3α,5α)-6,6-dimethyl-2-methylenebicyclo[3.1.1]heptan-3-ol N°CAS 1674-08-4 N°EC 216-813-0 N°IDX Numéro d'enregistre ment isopulegol N°CAS 89-79-2 N°EC 201-940-6 N°EC 201-940-6 N°IDX Numéro 01- d'enregistre 2119912164- ment 48-XXXX  Beta-selinene N°CAS 17066-67-0 N°IDX Numéro d'enregistre 2119052164- ment 48-XXXX  Reta-selinene N°CAS 17066-67-0 N°IDX Numéro d'enregistre ment  N°CAS 17066-67-0 N°IDX Numéro d'enregistre ment					H204	Asp. Toy 1
N°IDX Numéro d'enregistre ment    (1α,3α,5α)-6,6-dimethyl-2-methylenebicyclo[3.1.1]heptan-3-ol   N°CAS 1674-08-4   C≤ 0.05%     N°EC 216-813-0   N°IDX   Numéro d'enregistre ment    isopulegol   N°CAS 89-79-2   C≤ 0.05%   H302   Acute Tox. 4 ORAL     N°EC 201-940-6   N°IDX   H315   Skin Irrit. 2     N°IDX   Skin Irrit. 2     Numéro 01- d'enregistre 2119912164- ment 48-XXXX   Beta-selinene   N°CAS 17066-67-0   C≤ 0.05%   N°IDX     N°IDX   Numéro d'enregistre     n°IDX   Numéro d'enregistre     n°IDX   Numéro d'enregistre     ment   March 17066-67-0   C≤ 0.05%   N°IDX     Numéro d'enregistre     ment   ment   ment     N°CAS 17066-67-0   C≤ 0.05%   N°IDX     N°IDX   Numéro     N°IDX   Numér			CS 0.03/0		11304	Asp. 10x. 1
Numéro d'enregistre ment		003-000-0				
d'enregistre ment  (1α,3α,5α)-6,6-dimethyl-2-methylenebicyclo[3.1.1]heptan-3-ol  N°CAS 1674-08-4 N°EC 216-813-0 N°IDX Numéro d'enregistre ment  isopulegol  N°CAS 89-79-2 C≤ 0.05%  H302 Acute Tox. 4 ORAL H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2  N°IDX Numéro 01- d'enregistre 2119912164- ment 48-XXXX  Beta-selinene  N°CAS 17066-67-0 N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment  N°CAS 17066-67-0 N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment						
Ment   (1α,3α,5α)-6,6-dimethyl-2-methylenebicyclo[3.1.1]heptan-3-ol     N°CAS						
(1α,3α,5α)-6,6-dimethyl-2-methylenebicyclo[3.1.1]heptan-3-ol         N°CAS       1674-08-4       C≤ 0.05%         N°EC       216-813-0       N°IDX         Numéro       d'enregistre       ment         isopulegol       ment       H302       Acute Tox. 4 ORAL         N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°IDX       H319       Eye Irrit. 2         Numéro       01-       d'enregistre       2119912164-         ment       48-XXXX       48-XXXX         Beta-selinene       N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX       N°IDX         Numéro       d'enregistre       ment	_					
N°CAS       1674-08-4       C≤ 0.05%         N°EC       216-813-0       N°IDX         Numéro       d'enregistre       ment         isopulegol         N°CAS       89-79-2       C≤ 0.05%       H302       Acute Tox. 4 ORAL         N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°IDX       H319       Eye Irrit. 2         Numéro       01-       d'enregistre       2119912164-         ment       48-XXXX       H319       Eye Irrit. 2         Beta-selinene         N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX         Numéro       d'enregistre         ment       Muméro         d'enregistre       ment		_dimethyl_2_meth	ylanahicyclo[2 1 1]ha	ntan-2-ol		
N°EC       216-813-0         N°IDX       Numéro         d'enregistre ment       d'enregistre ment         isopulegol         N°CAS       89-79-2       C≤ 0.05%         N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°IDX       H319       Eye Irrit. 2         Numéro       01-       d'enregistre 2119912164-ment       48-XXXX         Beta-selinene         N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX         Numéro       d'enregistre ment		•		:pta11-3-01		
N°IDX       Numéro         d'enregistre       d'enregistre         ment       ment         isopulegol         N°CAS       89-79-2       C≤ 0.05%         N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°IDX       H319       Eye Irrit. 2         Numéro       01-       d'enregistre       2119912164-         ment       48-XXXX       48-XXXX         Beta-selinene         N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX         Numéro       d'enregistre         ment       d'enregistre         ment       d'enregistre			CS 0.0376			
Numéro       d'enregistre         ment                 isopulegol         N°CAS       89-79-2       C≤ 0.05%         N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°IDX       H319       Eye Irrit. 2         Numéro       01-       d'enregistre       2119912164-         ment       48-XXXX         Beta-selinene         N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX         Numéro       d'enregistre         ment		210-013-0				
d'enregistre ment                 isopulegol       N°CAS 89-79-2 C≤ 0.05%       H302 Acute Tox. 4 ORAL         N°EC 201-940-6 N°IDX       H315 Skin Irrit. 2 H315 Skin Irrit. 2         N°IDX Numéro 01- d'enregistre 2119912164- ment 48-XXXX       Beta-selinene         N°CAS 17066-67-0 C≤ 0.05%       N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment						
isopulegol       N°CAS     89-79-2     C≤ 0.05%     H302     Acute Tox. 4 ORAL       N°EC     201-940-6     H315     Skin Irrit. 2       N°IDX     H319     Eye Irrit. 2       Numéro     01-     Use Irrit. 2       d'enregistre     2119912164-     Use Irrit. 2       ment     48-XXXX     Use Irrit. 2       Beta-selinene     N°CAS     17066-67-0     C≤ 0.05%       N°EC     N°IDX     Numéro       Numéro     d'enregistre       ment     Use Irrit. 2						
N°CAS   89-79-2   C≤ 0.05%   H302   Acute Tox. 4 ORAL     N°EC   201-940-6   H315   Skin Irrit. 2     N°IDX   Skin Irrit. 2     Numéro   01-    Udenregistre   2119912164-    Ument   48-XXXX     Beta-selinene     N°CAS   17066-67-0   C≤ 0.05%     N°EC   N°IDX   Numéro   Udenregistre   Ument						
N°CAS       89-79-2       C≤ 0.05%       H302       Acute Tox. 4 ORAL         N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°IDX       H319       Eye Irrit. 2         Numéro       01-       d'enregistre       2119912164-         ment       48-XXXX       48-XXXX         Beta-selinene       N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX       Numéro         N°IDX       Numéro       d'enregistre         ment       ment						
N°EC       201-940-6       H315       Skin Irrit. 2         N°IDX       H319       Eye Irrit. 2         Numéro       01-       01-       01-         d'enregistre       2119912164-       01-       01-         ment       48-XXXX       01-       01-         Beta-selinene       01-       01-       01-         N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%       01-         N°EC       N°IDX       01-       01-         Numéro       01-       01-       01-         d'enregistre       01-       01-       01-         ment       01-       01-       01-         H319       Eye Irrit. 2       01-         H319       Eye Irrit. 2       01-         N°CAS       17066-67-0       01-       01-         N°EC       N°IDX       01-       01-         Numéro       01-       01-       01-       01-         Numéro       01-       01-       01-       01-       01-         Eve Irrit. 2       01-       01-       01-       01-       01-       01-         N°EC       N°EC       01-       01-       01-       01-		89-79-2	C< 0.05%		H302	Acute Toy 4 ORAL
N°IDX       H319 Eye Irrit. 2         Numéro       01-         d'enregistre       2119912164-         ment       48-XXXX         Beta-selinene         N°CAS       17066-67-0         N°EC       N°IDX         Numéro       d'enregistre         ment       ment			C2 0.0370			
Numéro       01-         d'enregistre       2119912164-         ment       48-XXXX         Beta-selinene         N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX         Numéro       d'enregistre         ment       ment		201 540 0				
d'enregistre ment       2119912164- ment         Meta-selinene         N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX         Numéro d'enregistre ment       d'enregistre		01-			11013	Lyc inter 2
ment       48-XXXX         Beta-selinene         N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX         Numéro       d'enregistre         ment       ment						
Beta-selinene           N°CAS         17066-67-0         C≤ 0.05%           N°EC         N°IDX           Numéro         d'enregistre           ment         ————————————————————————————————————						
N°CAS       17066-67-0       C≤ 0.05%         N°EC       N°IDX         Numéro       d'enregistre         ment       ————————————————————————————————————		40 70000				
N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment		17066-67-0	C< 0.05%			
N°IDX Numéro d'enregistre ment		17000 07 0	0_ 0.0370			
Numéro d'enregistre ment						
d'enregistre ment						
ment						
	_					
		hyl-3-methylened	odeca-1,6,10-triene	<u>I</u>		
N°CAS 18794-84-8 C≤ 0.01% H304 Asp. Tox. 1		•			H304	Asp. Tox. 1
N°EC 242-582-0						
N°IDX						
Numéro						
d'enregistre						
ment						

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

### Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

### Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

### En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.



### Après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil intact.

### En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### **Protection des sauveteurs:**

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

### Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable

### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.



Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

### Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.



## 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle :

Pas de données disponibles

### Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

### Remarque:

Pas de données disponibles

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :









Protection des yeux et du visage

### Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Lunettes.

### Protection de la peau

### **Protection des mains :**

Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection.

Matériau approprié :

Caoutchouc butyle.

NBR (caoutchouc nitrile).

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

### Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques

auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent

être pris en considération.

### **Protection du corps:**

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

### Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Porter une protection respiratoire.

Remarque:



La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : Incolore À Jaune Verdâtre
Odeur : Aromatique, Anisée

Pas de données disponibles
 Point de fusion/point de congélation
 Pas de données disponibles
 Point initial d'ébullition et intervalle
 Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : >= 70°C

Inflammabilité: Pas de données disponiblesLimites supérieures/inférieures: Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur: Pas de données disponiblesDensité de vapeur: Pas de données disponibles

**Densité relative** : 0,91 - 0,95

Solubilité(s) : Insoluble Dans L'eau ; Soluble Sans Les Corps Gras Et Dans L'alcool

Coefficient de partage n-octanol/eau : Pas de données disponibles

(valeur log)

**Température d'auto-inflammabilité** : Pas de données disponibles **Température de décomposition** : Pas de données disponibles

Viscosité dynamique : Non applicable

Viscosité cinématique:Pas de données disponiblesPropriétés comburantes:Pas de données disponiblesSolubilité dans d'autres solvants:Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations de sécurité

### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

## 10 Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique



Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 11 Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### **Toxicité orale aiguë:**

Le produit est classé Acute Tox. 4\_ORAL selon le réglement de référence.

Nocif en cas d'ingestion.

ATE "Huile essentielle d'Estragon Bio" = 561.7977528089887 mg/kg.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### **Toxicité aiguë par inhalation :**

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Sensibilisation de la peau:

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>:

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)</u>:

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles



### **Cancérogenicité**:

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

### **Toxicité pour la reproduction:**

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### <u>Informations complémentaires</u>:

Pas de données disponibles

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

### Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles



## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination des produits/emballages :

### **Codes déchet:**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

### Options de traitement des déchets :

### Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

### Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

### Remarque:

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
14.1	Numéro ONU:	3082	3082	3082	3082
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:		SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:				
	Classe ou division:	9	9	9	9
	Étiquette (s) de danger :	<b></b>	<b></b>	<b></b>	<b>Ap</b>
14.4	Groupe d'emballage :	III	III	III	III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles



### Informations complémentaires

Transport terrestre (ADR/RID):

Quantité limitée (LQ) :

5L.

**Catégorie de transport :** 

3.

Transport fluvial (ADN):

Quantité limitée (LQ) :

5L.

Transport maritime (IMDG):

Quantité limitée (LQ) :

5L.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR):

Quantité limitée (LQ) :

5L.

## 15 Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

### Législation européenne :

Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## **16** Autres informations

### **Indication des changements**

Sections 1 : Ajout d'informations complémentaires. Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

### Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD: Directive Préparation Dangereuses.



N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement

concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

# Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

### Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
		respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Acute Tox. 3 INHALATION	Toxique par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H341	Muta. 2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Carc. 2	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Aquatic Chronic 4	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### **Conseils de formation**

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### Informations complémentaires

Date de création : 29/10/2021 Date de version : 22/08/2024 Date d'impression : 23/08/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.